

# COMPTE RENDU DE L'AUDIENGE SEGPA DU JEUDI 20 MARS 2014

3 points ont été abordés à la demande de la délégation syndicale ( FSU, FNEC-FP-FO, UNSA éducation, SGEN CFDT, CGT éducation)

## 1. Devenir de la structure en général et des SEGPA qui subissent des fermetures

### 1.1 La délégation syndicale dénonce un pilotage de la structure par l'objectif

**Sur le plan national**, il y a 119 fermetures de classes sur la France. Cela a été présenté par l'inspection générale comme le résultat d'une désaffection du public. La délégation syndicale relève le déficit d'information de l'institution sur l'existence de la structure et la volonté de calibrage.

**Sur le plan académique** : dans le dialogue de gestion entre l'académie et le ministère, le % considéré comme élevé de scolarisation en SEGPA dans notre académie fait parti des critères retenus par le ministère pour enclencher le calibrage.

#### Dans l'Oise, des structures sont mises en difficulté

- **Collège Malraux en ÉCLAIR** : l'administration a été destinataire d'un courrier de l'équipe pédagogique de ce collège qui, dans un contexte difficile, (établissement classé Eclair) pointe un problème en termes d'effectifs dans les sections de 5ème (à 17) et qui se traduira en 4<sup>ème</sup> par un effectif de 17 élèves
- **Collèges de Crépy et Brenouille** : suite aux fermetures des 6<sup>ème</sup> ( R 2013) et des 5ème (R 2014) se pose la question du devenir des élèves qui relèveraient d'une orientation SEGPA sur ces secteurs
- **Secteur de Crépy** : l'année dernière, une dizaine de dossiers d'orientation en SEGPA ont été montés sur le secteur de Crépy et suite à la décision de fermeture de la sixième, la décision a été prise que ces élèves ne relèveraient plus de la segpa mais de PPRE passerelles. De fait, ces élèves ont été affectés dans des classes ordinaires (chargées en effectifs) et sans réels moyens supplémentaires (une heure de soutien par semaine avec l'enseignant spécialisé de SEGPA). Seulement deux notifications d'orientation en SEGPA en septembre 2013 sur Crépy ont été faites et les élèves ont été orientés sur la SEGPA de Senlis en liste d'attente, les élèves étant déjà inscrits sur leur collège de secteur. Se pose évidemment le problème de l'absence de transport scolaire pour ces jeunes.

Un constat communément avancé fait état d'orientation par défaut en SEGPA : sur le secteur de Crépy, tous les élèves qui relèvent de l'Ulis ont trouvé satisfaction et donc tous les élèves orientés en SEGPA porteurs de handicaps ne le sont pas par défaut

Conséquence : de fait, les équipes qui avaient déployées des efforts importants l'année dernière en terme de constitution des dossiers, de relation avec les familles, de temps de réunions, se sont découragées. Il s'en suit une réduction importante du volume de dossiers.

- **SEGPA du point du Jour à Auneuil** : évoquée lors du CA du collègue : la suppression d'une division, justifiée par un souci d'inclusion, serait prévue à la rentrée 2015. Les heures postes SEGPA seraient transférés en heures PLC, ce qui aurait pour conséquence la suppression d'un demi-poste de PE en SEGPA

**La délégation syndicale a également abordé la question de la couverture territoriale** et des possibilités d'accès sur l'ensemble de l'Oise. Lors du dernier CDEN, la FSU a attiré l'attention de l'Inspectrice d'Académie sur les risques de disparités territoriales sur la couverture du département et l'accès aux dispositifs SEGPA : possibilités réelles ou non de transports scolaires depuis le lieu de résidence, réalités de places effectivement disponibles...

La mise à mal de la couverture territoriale et la fermeture de sections produisent un effet d'aubaine pour l'enseignement privé opportuniste et la délégation syndicale interpelle l'IA sur le démarchage opéré sur le secteur de Breteuil demandant aux écoles de relayer une information auprès des familles sur la segpa privée du Breteuil.

### 1.2 Réponses de l'Inspectrice d'Académie

Concernant la SEGPA privé de Breteuil, l'IA a été informée par un directeur d'école et une réponse négative a été faite sur la distribution du dossier aux familles par les écoles publiques et l'IA a contacté le directeur diocésain pour lui signifier que de telles pratiques étaient hors de question.

L'IA n'apportera pas de réponses sur les questions relevant du niveau national ou académique mais signale la volonté de rééquilibrage portée par le niveau académique qu'elle a trouvée en arrivant dans l'Oise (le % élèves scolarisés étant plus important dans l'académie par rapport à la moyenne française). Sur le département de l'Oise, l'administration souhaite, dans le cadre d'une politique académique, arriver à un équilibre sans disparition des SEGPA. Sur le cylindrage, la norme est de 4 divisions de 16 élèves.

Le rapport Delaubier n'indique pas la disparition des SEGPA et rappelle que les SEGPA ont leur place et sont en charge de la grande difficulté scolaires. Il précise qu'elles sont des structures importantes et qu'elles participent au maillage du territoire, même si le fonctionnement pédagogique et les inclusions par exemple doivent évoluer. Il faudra notamment s'interroger sur la place des SEGPA, sur leur évolution pédagogique, sur la collaboration à l'interne du collège. L'administration défend le fait que des PLC doivent intervenir en SEGPA avec des projets de prise en charges dans un souci d'inclusion, mais il n'y aura pas de SEGPA dans tous les établissements.

Suite à l'intervention de la délégation syndicale

- sur la réalité contrastée des territoires qui ne se « valent pas » (il existe des secteurs géographiques en grande difficultés et plus sinistrées que d'autres) et sur la nécessité de prendre en compte ces inégalités sociales et territoriales,

- sur la question de choix ministériels et locaux qui se sont traduits par un recul grave de la prise en charge de la grande difficulté scolaire (nous avons eu une orientation forte vers une médicalisation des situations au détriment de la prise en compte de la grande difficulté scolaire) et les fermetures massives des postes G et E dans les RASED de l'Oise ces dernières années en attestent.

L'IA affirme se préoccuper de la grande difficulté scolaire et, dans un contexte académique marqué par l'importance des catégories socio professionnelles défavorisées, l'Oise est dans une situation contrastée.

Concernant la question du transport (comme sur Crépy par exemple) cet élément est pris en compte dans le projet de restructuration mais cela nécessite du temps pour dépasser un fonctionnement basé sur des habitudes et donc laisser du temps aux familles d'accepter par exemple de scolariser leur enfant en dehors de l'établissement de proximité (sur Senlis pour des élèves du secteur de Crépy).

## **2. Situation des personnels**

La délégation syndicale aborde la situation des personnels titulaires de l'option qui sont et seront impactés par des fermetures de poste et des retraits d'emplois ainsi que celle des personnels non titulaires. En effet, lors de la CAPD du 13 mars, l'information a été donnée à la parité syndicale que 3 collègues seraient concernés à la rentrée par une mesure de carte scolaire en Segpa. De même, 2 BMP avaient été mis en place à Crépy et à Crèvecœur le Grand suite à des retraits d'emplois. Quel devenir pour nos collègues, pour les BMP, quels postes de repli ?

D'autre part, lors de la première phase du mouvement de l'année dernière, il restait 11 postes vacants. Quel va être le devenir de ces postes vacants alors que 8 collègues sont candidats au CAPA SH option F, dont 3 en candidats libres et que 2 collègues partiraient en formation à la R 2014 et il leur faut un poste support ?

Réponse de l'IA : sur la question des collègues touchés par une mesure de carte scolaire, la priorité sera accordée sur un poste F. Actuellement, l'équivalent de 16,5 ETP sont vacants (y compris les postes supports des personnels en formation). 3 collègues titulaires seraient concernés par des retraits d'emplois ainsi que 2 collègues non titulaires de leur poste au collège Malraux que l'IA annonce en sous effectif à part en 5<sup>ème</sup> où 17 élèves sont prévus à la rentrée prochaine. Ce à quoi la délégation syndicale répond que, vu la situation particulière de ce collège, il nécessite un soutien affirmé de la DSDEN.

## **3. Devenir des élèves en grandes difficultés scolaires**

La délégation syndicale ré intervient sur la situation et le devenir des élèves orientés en Segpa, soit placés sur liste d'attente ou par absence de l'existence d'une segpa de proximité ou accessible, et qui se retrouvent en classe ordinaire sans soutien ou accompagnement particulier. Par rapport au risque réel de décrochage scolaire, quels sont les moyens et dispositifs mis en place pour les soutenir ? Les organisations syndicales ont soulevé cette question lors d'un CTA et Monsieur le Recteur s'est exprimée en faveur d'un suivi de ces situations.

L'Inspectrice d'Académie et l'IEN ASH 2 font le constat que cette situation ne concerne au final que peu d'élèves pour les raisons suivantes :

- les élèves en listes d'attentes trouvent des réponses au cours de l'année : les élèves ayant une notification MDPH ont trouvé des réponses en ULIS pour ceux qui en dépendent (300 élèves relèvent de SEGPA et ont une

reconnaissance MDPH), d'autres en EREA ou ont été affectés directement en 5<sup>ème</sup> segpa (on leur fait suivre leur classe d'âge ) ou en classe ordinaire car la grande difficulté scolaire relève du collège ordinaire et certaines préconisations de collèges sont mal étayées. Sur les secteurs où la difficulté est concentrée (Noyon, Beauvais), les SEGPA travaillent en réseau et absorbe les flux.

- des élèves peuvent avoir une double notification SEGPA et ULIS et il faut distinguer le besoin de l'affectation et on peut s'interroger sur des dispositifs présentés comme interchangeable. Les décisions de CDA s'impose au CDO et la CDO fait son travail en dissociant la question de l'orientation et de l'affectation.

- nous sommes dans un modèle inclusif et cela ne donne pas forcément de moins bon résultat à condition qu'il y ait une attention particulière.

Des résistances existent au niveau de familles qui ne veulent pas sortir de leur secteur géographique.

Il y a également l'enjeu de la transformation du collège et de la formation des enseignants car il faut distinguer ce qui relève de la difficulté scolaire et de la grande difficulté scolaire.

**Dans la continuité des actions déjà engagées départementalement avec les personnels (stage ASH second degré du 28 janvier, motion de CA, pétition intersyndicale...), la FSU agit également au plan académique : une audience avec le Recteur aura lieu le lundi 14 avril. La FSU construira, avec les personnels, les mobilisations indispensables au maintien des structures d'enseignement adapté.**